

## L'Association Internationale Ensemble contre la Douleur AIECD

## LABEL DE QUALITE POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR OCTROI ET PERENNISATION

## Inscription à la labellisation

1. <u>Rappel des critères d'octroi et de pérennisation du label de qualité pour la prise en charge de la douleur</u>

Le label de qualité est octroyé ou pérennisé lorsque l'institution satisfait aux conditions suivantes :

- une évaluation régulière de la douleur (campagne pour l'octroi et évaluation annuelle pour la pérennisation),
- une information donnée à l'entourage des patients/résidents/clients,
- la transmission des mesures au(x) médecin(s) traitant(s),
- l'intégration de la mesure de la douleur par l'utilisation d'une échelle appropriée et l'indication de sa prise en charge dans le dossier du patient /résident/client et de son suivi,
- ➤ l'administration de la médication antalgique prescrite,
- la présence d'une échelle visuelle analogique (EVA) dans la poche des soignants,
- > l'existence de dépliants
- la formation continue à l'ensemble du personnel (pour la pérennisation du label).

Pour le cas où tous les critères ne sont pas atteints, le label de qualité peut être octroyé ou pérennisé provisoirement à la condition que les critères manquants soient validés dans le délai de 6 mois qui suit l'audit.

Le label de qualité est valable 3 ans.

2. <u>Identification</u>	
Institution :	
Adresse:	
Représentée par (nom, fonction) :	
No de tél :	E-mail :
3. <u>Divers</u>	
Inscription pour : octroi du label	pérennisation du label
Date / période souhaitée pour l'audit de labellisation :	
Date de la précédente labellisation :	
Signature et timbre de l'institution :	